

LA PREVENTION :  
ORPHELIN DU SYSTEME INTERNATIONAL ?  
L'EXEMPLE DES DROITS DE L'HOMME

LES INTERACTIONS  
ENTRE LES NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL  
DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

CHRISTIAN STROHAL

*Ambassadeur de l'Autriche auprès de l'OSCE  
Ancien Ambassadeur de l'Autriche auprès de l'Office des Nations Unies à Genève  
Ancien Directeur du BIDDH de l'OSCE*

Merci de m'avoir invité, parmi tous ces juristes éminents, en tant que praticien<sup>1</sup>. C'est cette perspective particulière que j'essayerai d'apporter ici : celle de quelqu'un qui a toujours tenté, au cours d'une vie consacrée au système international de promotion et de protection des droits de l'homme, de lier le juridique, le politique et le pratique, et cela à travers les moyens de la diplomatie des droits de l'homme.

Après ces deux journées riches et intéressantes, on pourrait avoir l'impression qu'il existe un système complet, universel et efficace de fondements juridiques, de structures institutionnelles et de mécanismes visant la protection des droits de l'homme et la prévention des violations, aux niveaux international, régional et national. Pourtant, nous savons tous que la réalité est toute autre – il ne s'agit pas d'un système et il n'est ni universellement accepté, ni toujours efficace. Mais, nous vivons dans une ère où la protection des droits de l'homme est devenue une préoccupation universelle et d'une envergure sans précédent.

---

<sup>1</sup> Etant donné que ce texte reflète une intervention orale lors d'un colloque international, j'ai souhaité conserver ce caractère et renonce ainsi à l'utilisation des références habituelles ; en plus il reflète la situation en été 2013.

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire  
et auprès des éditions A.Pedone  
13 rue Soufflot 75005 Paris France

tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : [librairie@apedone.net](mailto:librairie@apedone.net) - site : [www.pedone.info](http://www.pedone.info)

CHRISTIAN STROHAL

Je développerai ainsi cette intervention en 3 axes :

- Un bref état des lieux ;
- Un aperçu des développements actuels et pertinents dans les principaux forums internationaux : Nations Unies (N-U), OSCE, Conseil de l'Europe, Union Européenne ;
- Une perspective très personnelle, à savoir la détermination de facteurs pertinents afin améliorer la situation actuelle et des mesures qu'il serait nécessaire de prendre.

#### I. DANGERS DE STAGNATION ET DE BUREAUCRATISATION

Tout d'abord, quels constats peut-on faire si l'on s'intéresse aux systèmes de protection et surtout de prévention ? On peut discerner un certain nombre de développements potentiellement négatifs :

- La stagnation : en dépit de toutes les structures et mécanismes élaborés depuis 1945, certes impressionnants et sans précédent, le système international des droits de l'homme est caractérisé par les facteurs suivants :
  - La répétitivité des violations : pour ne donner qu'un seul indicateur, plus de la moitié des requêtes recevables devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme correspond à des violations sur lesquelles la Cour a déjà statué ;
  - Un manque de suivi systématique et adéquat aux niveaux national et international pour rectifier cette situation : un grand nombre de violations reste sans suivi effectif aux niveaux judiciaire et politique ;
  - Ce constat reflète également un manque d'impact adéquat : l'accès à la justice reste précaire dans beaucoup de cas, les garanties de réparations pour les violations sont inexistantes ou inadéquates, et le manque de sanctions pour les individus responsables de violations conduit à une impunité effective qui encourage la répétition des violations ;
  - Un manque d'attention soutenue au niveau politique pour pallier les carences législatives, pratiques et surtout structurelles.
- La surinformation : les administrations se plaignent d'« *information overload* », une surinformation marquée davantage encore par le nombre croissant de mécanismes de contrôle (« *monitoring overload* ») :
  - Au sein du Conseil de l'Europe, il existe plus d'une douzaine de procédures institutionnelles de *monitoring* pour les questions des droits de l'homme dans les Etats membres ;
  - Au niveau mondial, il existe de nombreux organes conventionnels des systèmes onusien et du BIT, auxquels s'ajoutent la cinquantaine de Rapporteurs Spéciaux du Conseil des Droits de l'Homme et bien d'autres institutions ;